



**Observations du Directeur général, Juan Somavia,  
Commission du programme, du budget et de l'administration  
298<sup>e</sup> session du Conseil d'administration**

Genève  
12 mars 2007

Monsieur le ministre du Travail de la République d'Afrique du Sud  
et Président du Conseil d'administration du BIT,  
Messieurs les porte-parole des groupes des employeurs et des travailleurs,  
Mesdames et Messieurs les délégués, chers amis,

Au cours des deux semaines à venir, vos débats porteront notamment sur le programme et budget de l'OIT.

Je commencerai par décrire brièvement le contexte qui a déterminé les priorités des propositions de programme et de budget dont vous êtes saisis.

Je dégagerai ensuite les caractéristiques essentielles de mes propositions et vous ferai part des progrès accomplis dans l'action que nous menons en permanence pour renouveler et revitaliser les méthodes de travail de l'Organisation.

J'expliquerai les raisons du budget proposé et, en conclusion, formulerai quelques observations sur notre collaboration avec l'ONU et sur la réforme de celle-ci.

## **I. Le contexte: une période favorable à l'OIT**

La période actuelle offre beaucoup de possibilités à l'OIT.

Le monde recherche des moyens de concilier durablement les impératifs économiques, sociaux et environnementaux du développement. Un développement durable exige un réexamen des politiques, institutions et cadres opérationnels nationaux et internationaux.

Autre aspiration de notre époque: une mondialisation juste et équitable dont les avantages soient plus largement répartis entre les pays, les entreprises et les travailleurs.

L'Agenda du travail décent s'inscrit dans ces deux courants.

Dans une grande majorité des pays, les chiffres révèlent que, malgré une croissance économique relativement vigoureuse, la création d'emplois productifs est insuffisante et que la prise en compte de la dimension sociale du développement dans le contexte de la mondialisation laisse encore à désirer.

Partout, les populations attendent de la croissance économique qu'elle produise davantage d'emplois et des emplois de qualité.

---

Cette aspiration démocratique engendre une grande convergence entre les priorités des populations et des pays, d'une part, et l'agenda de l'OIT, d'autre part.

Il est aujourd'hui largement reconnu dans la sphère politique que le plein emploi productif et le travail décent pour tous doivent faire partie intégrante des stratégies nationales et internationales de développement.

Aux prises avec cette exigence dans leurs pays, nos mandants tripartites nous demandent de renforcer la coopération et l'aide que nous leur apportons afin de réaliser les quatre objectifs stratégiques.

Je suis convaincu que nous avons tous – en tant qu'institution – l'obligation de mieux répondre à ces attentes.

Notre principale mission est de renforcer la capacité des mandants, aux échelons national et régional, de se doter d'une stratégie équilibrée de promotion du travail décent, qui reflète leurs priorités.

Tel est le sens de mes propositions. Les priorités des mandants sont nos priorités.

Telle est l'essence des programmes par pays de promotion du travail décent.

La nécessité de préparer notre institution à s'acquitter de son mandat dans un monde en mutation est constamment présente à notre esprit. Deux événements – l'un passé et l'autre à venir – illustrent la façon dont l'OIT honore cette obligation.

En février 2006, en adoptant à l'unanimité la convention du travail maritime, vous avez démontré la pertinence de l'action normative de l'OIT dans un secteur très mondialisé. Vous avez montré la force du dialogue social et l'utilité du tripartisme.

Au mois de juin prochain, à l'occasion de la Conférence internationale du Travail, nous nous pencherons sur l'avenir en réfléchissant au point de l'ordre du jour qui est intitulé: «Renforcement de la capacité de l'OIT d'appuyer les efforts déployés par ses Membres pour atteindre ses objectifs dans le cadre de la mondialisation». Titre un peu long pour dire quelque chose de simple: nous voulons approfondir et étendre notre capacité de servir nos mandants.

Nous ne restons pas les bras croisés. Nous cherchons des moyens d'améliorer notre gouvernance et nos méthodes de travail.

## **II. Programme et budget**

Cela nous amène à notre programme et budget.

Comme vous l'aviez suggéré, la présentation et le format du programme et budget ont été révisés. Notre but est de rendre notre stratégie claire et transparente.

Les propositions de programme ont été élaborées sur la base du solide consensus dont font l'objet les quatre objectifs stratégiques, qui doivent être réalisés de façon équilibrée, compte tenu des priorités mondiales, régionales et nationales.

Comme dans les budgets précédents et pour poursuivre la décentralisation, je propose d'augmenter les ressources destinées à aider les régions à consolider les programmes par pays de promotion du travail décent. C'est pour l'Afrique que l'augmentation est la plus importante.

---

Des ressources supplémentaires sont proposées pour la collecte de données statistiques sur lesquelles appuyer l'Agenda du travail décent dans les pays et les régions.

Comme vous l'aviez demandé, davantage de ressources sont affectées à la vérification interne des comptes et à l'évaluation approfondie des programmes du BIT.

Dans la Partie IV, des crédits sont prévus pour faire face aux exigences de sécurité et moderniser l'équipement informatique. En outre, je propose d'affecter des ressources au Fonds pour le bâtiment et le logement pour la rénovation des locaux.

Une nouvelle ligne budgétaire est prévue pour faciliter notre participation à la réforme de l'ONU et à la coopération interinstitutions. J'y reviendrai.

Ces dépenses supplémentaires sont financées par des économies rendues possibles par des gains d'efficacité, une rationalisation de l'affectation du personnel des services généraux du siège, la réduction prévue de la documentation et des réunions, par une réduction des dépenses administratives et par une discipline d'ensemble concernant l'utilisation des ressources.

#### **a) *Gestion axée sur les résultats***

Un effort spécial a été consenti afin de clarifier le cadre stratégique. Pour chaque objectif stratégique, les éléments fondamentaux de l'Agenda du travail décent sont davantage mis en relief. Il est bien légitime que vous souhaitiez être informés de leur impact concret et des résultats auxquels ils sont censés contribuer.

Les résultats, indicateurs et cibles sont présentés de manière plus précise. Les résultats immédiats correspondent à notre mandat et aux orientations données par le Conseil d'administration et la Conférence ainsi qu'à la demande de services formulée par les mandants.

L'évaluation des résultats obtenus au regard d'indicateurs se poursuit afin de rendre compte des progrès accomplis avec une plus grande précision, comme l'exige la gestion axée sur les résultats.

Les programmes par pays de promotion du travail décent contribuent au programme et budget en trois étapes:

- a) au stade de la préparation des propositions, les indicateurs, les cibles et les ressources stratégiques reposent dans une large mesure sur les résultats qu'il est proposé d'atteindre dans les programmes par pays;
- b) au stade de l'exécution, les ressources seront affectées à la réalisation des résultats définis dans les programmes par pays de promotion du travail décent – qui correspondent au budget stratégique approuvé par le Conseil d'administration et par la Conférence –, avec l'appui de ressources extrabudgétaires;
- c) au stade de l'établissement de rapports, le Bureau décrira les résultats enregistrés dans les pays et fera rapport sur les ressources utilisées pour atteindre les cibles relevant de chacun des 34 résultats immédiats.

Pour encourager la poursuite de la collaboration horizontale, cinq résultats communs, visant respectivement à assurer des politiques économiques et sociales cohérentes, une politique intégrée pour l'économie informelle, le renforcement de l'inspection du travail, la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et le microfinancement, sont proposés. Ils seront poursuivis avec les ressources affectées aux secteurs techniques et aux régions.

---

Des informations sont fournies sur les contributions financières totales à l'OIT: le budget ordinaire, le montant estimatif des contributions extrabudgétaires, et nos prudentes aspirations concernant le nouveau Compte supplémentaire du budget ordinaire.

L'intégration des ressources extrabudgétaires dans le cadre stratégique du budget ordinaire est plus forte. A cet égard, nous sommes reconnaissants aux donateurs de leurs contributions qu'ils engagent pour la coopération technique en vue de l'exécution de programmes qui tiennent compte des priorités du Conseil d'administration.

Je tiens à souligner que le programme et budget a été entièrement préparé à l'aide du système IRIS.

En vue d'assurer la mise en commun des informations et des connaissances, nous avons créé sur le site Web public de l'OIT une page consacrée aux programmes par pays de promotion du travail décent. Vous y trouverez des informations classées par pays et d'autres documents de référence utiles.

Plus récemment, et pour donner suite à la réunion de l'Equipe de gestion mondiale du travail décent qui s'est tenue en octobre, nous avons établi des groupes techniques présidés par les directeurs régionaux pour soutenir les PPTD et appliquer un mécanisme d'assurance qualité.

En outre, lors de la prochaine session de la Conférence au mois de juin, comme nous l'avons fait l'an passé, nous organiserons une brève séance d'information à l'intention des délégués pour leur fournir des informations à jour sur l'avancement des programmes par pays dans chaque région.

Enfin, toutes nos interventions sont guidées par une série de principes communs: une mondialisation équitable; le travail comme moyen de s'affranchir de la pauvreté; l'égalité entre hommes et femmes; les normes internationales du travail; le dialogue social et le tripartisme.

**b) *Poursuivre notre programme pour un renouveau de l'OIT***

Dans le prolongement de mon engagement à l'égard du programme de réformes entrepris en 1999, le présent programme et budget favorise de nouveaux progrès sur les dix points concernant le renouveau et la relance de l'OIT qui vous ont été présentés en mars 2006.

Votre Commission des réunions sectorielles et techniques doit examiner la réorganisation des activités sectorielles de l'OIT en huit groupes d'activité afin de mieux refléter la restructuration en cours des industries et des services. Je pense que ce renouveau de nos activités sectorielles permettra, dans tout le Bureau, de mieux cerner la dimension sociale des quatre objectifs stratégiques.

J'espère que les discussions sur la réorganisation de la Conférence internationale du Travail aboutiront à des accords qui permettront de prendre des mesures dès cette année.

Nous avons lancé un examen externe des études et des indicateurs statistiques du BIT. Parallèlement, des mesures sont prises pour assurer la coordination et l'intégration des connaissances et de la stratégie en matière de recherche.

Cela est conforme au document concernant la stratégie de gestion axée sur les résultats soumis au Conseil en novembre dernier, qui sera pleinement mise en œuvre en 2008-09.

---

Nous avons introduit de nouvelles normes éthiques. Au 27 février 2007, tous les fonctionnaires du BIT avaient signé un formulaire d'informations sur les intérêts. Une obligation de déclarer les intérêts financiers sera introduite le 1<sup>er</sup> avril 2007 pour tous les hauts responsables et pour les fonctionnaires qui occupent des fonctions délicates.

Nous avons renforcé nos systèmes pour une gestion responsable.

La proposition qui vous est soumise de nommer un nouveau Commissaire aux comptes pour une période de quatre ans est l'aboutissement d'une procédure de sélection exhaustive et transparente.

Une procédure de sélection similaire, ouverte et transparente, a abouti à ma recommandation concernant le poste de Chef auditeur interne, qui sera soumise au Conseil d'administration.

Vous devez envisager l'établissement d'un Comité consultatif de contrôle indépendant qui serait chargé de guider vos décisions et de vous prodiguer des avis d'experts indépendants sur les questions financières, d'audit et de contrôle.

### **c) Budget ordinaire de l'OIT**

Si nous voulons réellement que l'OIT développe pleinement son potentiel de service aux mandants, tout en renforçant notre efficacité et notre efficience, nous devons accroître sensiblement les ressources du budget ordinaire. Vous n'ignorez pas que cela a été et reste ce qui, à mon avis, vaut le mieux pour l'institution, étant donné la pertinence de notre programme d'activités au service des pays.

Un budget à croissance zéro comme politique permanente, quelque appréciés que soient nos services aux mandants, n'est pas un bon outil de gestion. En novembre dernier, j'ai cherché à édifier un consensus en faveur d'un niveau de ressources accru, dont notre Organisation a besoin.

Certains d'entre vous ont alors indiqué qu'ils étaient favorables à une croissance réelle du budget ordinaire de l'OIT. En même temps, plusieurs représentants gouvernementaux, de pays en développement comme de pays développés, ont fait savoir que, bien qu'ils soient favorables à ce principe, des contraintes budgétaires incontournables les empêchaient d'appuyer cette option à l'heure actuelle.

Cette difficulté n'a en rien diminué notre attachement commun à l'Organisation ni le fait que vous approuvez les priorités globales du programme de l'OIT.

Compte tenu de cette situation, j'ai conclu qu'il n'y aurait pas cette fois-ci de consensus sur une augmentation du budget ordinaire de l'OIT.

En conséquence, j'ai décidé de soumettre, pour 2008-09, un budget ordinaire du même montant, en termes réels, que celui de l'exercice en cours.

Cela ne devrait pas, à mon sens, empêcher à l'avenir un accord sur une augmentation sensible du budget ordinaire. Je tiens à inviter le Conseil d'administration à inscrire cette question à son ordre du jour afin d'avoir une discussion sérieuse sur ce point en dehors du processus d'approbation du budget.

Je crois que le financement de la rénovation du bâtiment du siège nécessite une approche équilibrée et pratique. Vous recevrez bientôt le rapport de votre Sous-comité du bâtiment. Dans le cadre du budget à croissance zéro qui vous est proposé, les options pour

---

financer les investissements considérables qui sont nécessaires sont limitées. Je vous demande de m'orienter sur cette importante question.

**d) Une nouveauté: le Compte supplémentaire du budget ordinaire**

Confronté à cette difficulté concernant le budget ordinaire, j'ai invité à adopter une approche différente pour la surmonter.

Sur la base d'idées préliminaires, nous avons lancé des consultations dans les semaines qui ont suivi la fin de la session de novembre 2006 du Conseil d'administration. Nous avons progressivement adapté nos idées initiales pour tenir compte de vos préoccupations et refléter les nombreuses suggestions utiles que vous nous avez faites.

Sur une base exploratoire et prudente, je propose la création d'un compte supplémentaire du budget ordinaire. Nous tiendrons compte de l'expérience d'autres organisations internationales.

Ce nouveau mécanisme présente à mon sens plusieurs qualités.

Il offrirait aux pays qui le souhaitent la possibilité d'allouer, en sus de leur contribution au budget ordinaire, des ressources supplémentaires à des priorités déterminées par le Conseil d'administration.

Des apports volontaires viendraient ainsi s'ajouter au budget ordinaire et s'inscrire dans le processus de contrôle et de reddition de comptes y afférent. Cela renforcerait la capacité du Conseil d'administration de superviser l'allocation des ressources et d'en revoir l'utilisation.

Ces ressources nouvelles seraient affectées principalement au soutien technique aux mandants dans les régions, par le biais des programmes par pays de promotion du travail décent. Elles seraient réservées à une région, un objectif stratégique ou toute combinaison des deux.

J'ai souligné l'occasion que cela offre de renforcer la coopération Sud-Sud. Comme nous le savons, en matière d'élaboration des politiques, l'échange d'expérience entre pays en développement est parfois le conseil le plus utile.

Le nom des donateurs serait rendu public. Le système de soumission des rapports au Conseil d'administration et à la Conférence internationale du Travail selon le cycle normal du programme et budget permettrait de réduire les coûts de transaction.

Je tiens ici à faire savoir qu'en 2006 le gouvernement de l'Espagne a apporté 3 millions d'euros au BIT. Cette contribution exceptionnelle et volontaire sera traitée selon les principes du futur compte supplémentaire.

Le mécanisme proposé est simple.

Avec une mobilisation de ressources énergique, dans un contexte d'engagement accru à augmenter les contributions volontaires à la coopération internationale pour le développement, je suis convaincu que nous pourrions reculer les limites du budget ordinaire pour appliquer les programmes de l'OIT.

---

### III. L'OIT et la réforme des Nations Unies

La relation entre les Nations Unies et l'OIT a changé de nature depuis l'introduction de l'Agenda du travail décent. Cela découle directement des décisions de haut niveau prises par l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil économique et social en faveur de l'Agenda.

L'ECOSOC a demandé aux fonds, programmes et institutions des Nations Unies et aux institutions financières d'intégrer les objectifs du plein emploi productif et du travail décent pour tous.

Le Conseil d'administration traitera séparément la question de la réforme des Nations Unies, c'est pourquoi je ne mentionnerai ici que quelques points. Par ailleurs, le texte de l'allocation que j'ai prononcée en janvier devant le Conseil d'administration du PNUD est à votre disposition dans la salle.

Je pense qu'il est possible d'aller vers un système unifié des Nations Unies en faisant fond sur la riche diversité et les avantages comparatifs des fonds, programmes et institutions, ce qui signifie respecter l'identité et les spécificités de chacun.

Pour l'OIT, cela veut dire en particulier apprécier la valeur que représentent, pour le système des Nations Unies tout entier, le tripartisme et notre rôle normatif ainsi que notre expérience en matière d'élaboration des politiques. Tout en respectant, bien sûr, notre structure de gouvernance.

A cet égard, je prône avec vigueur le renforcement de la collaboration entre les différentes institutions.

La réforme des Nations Unies concerne l'ensemble du système multilatéral, y compris les institutions de Bretton Woods et tous les acteurs de la coopération pour le développement.

Cela suppose une approche pratique, progressive.

Dans les huit pays pilotes qui ont été retenus pour l'application à titre expérimental de la réforme, nous axons nos efforts sur la contribution de l'OIT, avec son identité tripartite, aux programmes communs de pays. Un court document sur l'état d'avancement de nos activités dans ces pays sera prochainement disponible dans la salle.

Le budget que je propose prévoit une allocation spécifique pour faciliter la participation du BIT à la réforme des Nations Unies et à la collaboration interinstitutions. Elle vise à renforcer l'appui technique à cette collaboration et les contributions de l'OIT à la réforme. Cela facilitera notre intervention dans les pays où nous n'avons pas de bureau.

Les mandants tripartites devront être régulièrement informés des progrès réalisés dans les pays pilotes grâce à des échanges nationaux et sous-régionaux.

A cet effet, le 9 février 2007, conjointement avec l'administrateur du PNUD Kemal Dervis, j'ai signé une lettre destinée à tous les coordonnateurs résidents des Nations Unies, directeurs du PNUD et directeurs de bureaux extérieurs de l'OIT, leur demandant d'appuyer l'intégration de l'Agenda du travail décent dans les programmes de pays de l'ONU et les stratégies nationales de développement.

Pour aller de l'avant, le PNUD et l'OIT organisent à Turin, en avril 2007, un atelier de haut niveau à l'intention d'un groupe de coordonnateurs résidents des Nations Unies et

---

de directeurs de bureaux extérieurs de l'OIT, en vue de les familiariser respectivement avec l'Agenda du travail décent et l'identité tripartite de l'OIT, et les pratiques du PNUD.

## En conclusion

Chers amis,

Les priorités internationales et nationales convergent avec l'Agenda du travail décent. Un nombre croissant de pays manifestent leur intérêt pour cette stratégie et nous sommes de plus en plus sollicités.

Mes propositions de programme et de budget répondent à ces demandes d'aide de façon réaliste et mesurée.

Elles sont axées sur les quatre objectifs stratégiques et le renforcement des capacités des mandants.

Les programmes par pays de promotion du travail décent sont le moyen de mettre concrètement en œuvre notre approche stratégique.

Pour que ce mouvement se poursuive, les mandants ont besoin de votre appui, y compris de ressources supplémentaires.

Chers amis,

Le débat porte sur les priorités du programme, les ressources disponibles, l'efficacité et l'efficacéité.

Mais il y est aussi question d'espoir.

De notre capacité de répondre à l'espoir que porte en lui l'Agenda du travail décent – pour les particuliers, les familles, les collectivités.

Nous défendons cette dignité à laquelle chacun aspire dans sa vie au travail.

Cette occasion qui s'offre de servir n'est pas donnée à tout le monde.

Aujourd'hui, avec l'appui que nous avons, nous sommes les gardiens de la confiance placée en nous. Vous êtes les gardiens de cette confiance.

La confiance que le tripartisme – au delà des différences – peut porter haut et fort la conviction que «tous ensemble, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir – dans la limite de notre mandat et de nos moyens – pour faire du monde du travail un lieu de dignité pour tous».